

Document à faire renseigner
par un médecin du sport



CATÉGORIES J15 et J16

Certificat médical d'aptitude à participer aux championnats nationaux dans les catégories J17, J18 et sénior

Je soussigné(e), Docteur, Médecin du sport,

Demeurant

Certifie avoir examiné M./Mme, né(e) le

Demeurant

Appartenant à l'association sportive

Et n'avoir pas constaté à ce jour de **signes cliniques et électrocardiographiques** apparents contre-indiquant la pratique de l'aviron en compétition dans les catégories supérieures : J17, J18 et sénior.

Fait le, à

Cachet et signature du Médecin du Sport

Rappels de la réglementation de la Fédération Française d'Aviron

Annexe 10 – Règlement des championnats et critères adoptés par le comité directeur du 1^{er} juillet 2021

Article 3 : Licence (extrait)

« Les rameurs et les rameuses des catégories J15 et J16 ne sont autorisés à participer aux championnats et aux critères dans les catégories J17, J18 et sénior qu'après une visite médicale spécifique d'aptitude consistant en un examen clinique complet réalisé par un médecin du sport et un électrocardiogramme à 12 pistes interprété, datant de moins de 6 mois à la date d'inscription sur la licence. Ce certificat médical de sur classement est valable pour la saison sportive en cours. »

Procédure de mise à jour de la licence sur l'Intranet fédéral : <https://intranet.ffaviron.fr>

- Rechercher la personne concernée (elle doit être J15 ou J16 et avoir une licence de type « Compétition »).
- Aller sur son onglet « Licences ».
- Cliquer sur le bouton « Modifier ».
- Cliquer sur le bouton vert « Certificat Médical ».
- Saisir le nom du médecin et la date de ce certificat.
- Télécharger le présent certificat médical.
- Cliquer sur « Enregistrer » pour finaliser le dépôt de ce certificat.

Catégories J15 et J16 – Certificat médical d'aptitude à participer aux championnats nationaux dans les catégories J17, J18 et sénior